



Vente de la maison dont je suis locataire

Par **graphito**, le **29/10/2012 à 23:47**

Bonjour, je suis actuellement en location dans une maison depuis environ 1 an et demi. nous avons pris cette location car dans nos moyens, et de plus le propriétaire nous a stipulé, mais par orale, qu'il ne comptait pas vendre la maison. mais il a changé d'avis. dans 1 an, environ, il la mettra en vente. je ne pense pas pouvoir l'acheter, il en demandait 220.00€, ne trouvant pas de vendeur il l'a mise en location. nous avons refait à nos frais une partie de la maison. isolation, électricité, jardin etc.. car nous pensions rester pour longtemps. la question, quels sont mes droits si d'ici 1 an nous n'avons rien trouvé ?? sachant que sommes un couple avec 4 enfants. d'avance merci.

Par **Lag0**, le **30/10/2012 à 09:51**

Bonjour, Votre bailleur a tout à fait le droit de vendre sa maison. Il peut pratiquer de 2 façons. Soit il vous donne congé pour vente 6 mois avant l'échéance triennale du bail avec une offre de vente (vous avez un droit de préemption dans ce cas là). Si le congé est donné dans les règles, vous n'aurez pas d'autre choix que de partir au plus tard à l'échéance du bail. Soit il vend la maison "occupée", donc avec vous comme locataire en place. Dans ce cas, il n'a pas obligation de vous proposer d'acheter. Votre bail se poursuivra alors avec l'éventuel acheteur aux mêmes conditions.

Par **cocotte1003**, le **30/10/2012 à 12:50**

Bonjour, avez-vous reçu une LRAR ou l'huissier pour vous notifier la vente, cordialement